

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

JUGE FEDERAL APNÉE 1^{ER} DEGRÉ “JFA1”

1 ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formations initiales de Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré sont organisées à l'échelon des commissions régionales apnée, sous la responsabilité et en présence d'un Juge Fédéral Apnée 2^{ème} degré « JFA2 ».

Les clubs, départements et régions non représentés par une commission apnée délocalisée peuvent faire acte de candidature à l'organisation d'une session sous réserve d'avoir un minimum de 6 personnes à former. La demande d'organisation de session doit être faite auprès du collège des JFA2 en indiquant les dates et heures ainsi que la disponibilité matérielle mise à disposition par le demandeur.

Les sessions de formations initiales de Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré doivent être enregistrées auprès du collège des JFA2 et de la Commission Nationale Apnée (CNA) au moins quinze jours avant la session.

Afin de valider la formation, un bordereau de fin de formation initiale doit être adressé au collège des JFA2, par le JFA2 en charge de la session de formation pour gestion de la liste des juges stagiaires.

Un numéro d'enregistrement de JFA1 stagiaire est attribué par le collège des JFA2 à chaque stagiaire apte, figurant sur le bordereau de fin de formation initiale. Les numéros attribués sont communiqués au JFA2 en charge de la formation, pour transmission aux JFA1 stagiaires concernés.

La liste des Juge Fédéraux Apnée 1^{er} degré titularisés est mise à jour sur le site internet de la CNA.

La durée de validité de la formation initiale est de deux ans.

2 CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de la formation initiale.
- Etre titulaire du Niveau 2 Apnée a minima.
- Etre titulaire du RIFAA.
- Avoir rempli la feuille de demande d'inscription et s'être acquitté des frais de formation éventuels.
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis moins d'un an.

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

3 CATEGORIES DE JFA1

Il existe 2 catégories de JFA1 :

- Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré stagiaire (JFA1S).
- Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré (JFA1).

4 PREROGATIVES

Le Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré stagiaire :

- Peut présider le Jury des compétitions apnée « Club ».
- Peut officier en autonomie pour les compétitions de niveau club.
- Peut animer la séance d'information aux apnéistes de sécurité des compétitions club. (défini dans le contenu du module « apnéiste de sécurité » de la formation initiale).
- Peut officier dans les compétitions jusqu'au niveau inter-régional sous le parrainage d'un Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré a minima.
- Peut participer aux jurys des compétitions jusqu'au niveau départemental sous le parrainage d'un Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré a minima.
- Transmet, au Collège les procès verbaux des compétitions dans un délai de 8 jours maximum après la date de fin de l'évènement.

Le Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré :

- Peut officier dans toutes les compétitions apnée organisées par la FFESSM.
- Peut présider le jury des compétitions jusqu'au niveau régional ou inter-régional.
- Peut participer aux jurys des compétitions jusqu'au niveau national.
- En l'absence d'un Juge Fédéral apnée 2^{ème} degré Il peut parrainer un Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré stagiaire et lui valider ses expériences en compétition.
- Il peut, pour l'organisation des compétitions jusqu'au niveau régional, animer la séance d'information aux apnéistes de sécurité (défini dans le contenu du module « apnéiste de sécurité » de la formation initiale).
- Transmet, au délégué du Collège les procès verbaux des compétitions dans un délai de 15 jours maximum après la date de fin de l'évènement.

5 FORMATION

La formation de Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré comporte trois étapes :

- une formation initiale à l'issue de laquelle le candidat reçu, obtient le statut de JFA1S.
- un stage en situation avec mise en pratique et évaluation des aptitudes lors de compétitions,
- une phase de titularisation : le Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré stagiaire est titularisé, à sa demande, après évaluation de sa formation par le responsable du collège des juges chargé du suivi de formation JFA1. (*annexe : demande de titularisation*)

5.1 FORMATION INITIALE

La formation de JFA1 débute par une formation initiale constituée d'une partie théorique et d'une partie pratique. Chacune de ces parties est évaluée par le JFA2 en charge de la formation.

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

A l'issue de la formation initiale, s'il est reconnu apte :

- le candidat accède au statut de JFA1S,
- le candidat reçoit une attestation provisoire de juge, remplie et signée par le JFA2 en charge de la formation (*annexe : Carte d'attestation provisoire*).
- le candidat reçoit un numéro de juge stagiaire par courriel : ce numéro devra être reporté par le stagiaire sur son attestation provisoire de juge.

5.1.1 Formation initiale théorique

Durée :

Face à face pédagogique de 4 heures effectives minimum. Cette partie peut être découpée en deux séances pour des facilités d'organisation.

Contenu :

- Organisation de la FFESSM.
- Organisation de la Commission Nationale Apnée.
- La licence, le certificat médical, assurances et responsabilités.
- Connaissance des règlements compétitions Apnée FFESSM.
- Cahier des charges d'un organisateur de compétition.
- Le rôle du Jury, gestion des délibérations.
- Déontologie et comportement des juges.
- Le rôle du juge (poste de contrôle, mesure et évaluation des performances.).
- Théorie des mécanismes concernant la syncope et la perte du contrôle moteur.
- Sensibilisation à la lutte contre le dopage.

Validation :

A l'issue de cette partie théorique, un questionnaire est organisé pour contrôler les connaissances du candidat. Une note minimale de 15/20 est nécessaire pour l'acquisition de cette capacité.

5.1.2 Formation initiale pratique

Basée sur le principe de simulation de situation de compétition, le candidat prendra tour à tour le rôle de juge, apnéiste de sécurité et compétiteur. Le formateur évaluera l'aptitude du candidat sur 3 modules :

- module « juge »,
- module « apnéiste de sécurité »,
- module « compétiteur ».

Durée :

Face à face pédagogique de 3 heures effectives.

Contenu :

Module « juge » :

Aptitude aux fonctions de jury : organisation des postes, briefings de l'organisation et des compétiteurs, organisation et gestion des séries, savoir délibérer suite à réclamations ou anomalies apparues pendant les performances, application du règlement.

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

Aptitude aux fonctions de juge de poste : coordination de l'équipe au poste de passage, protocoles de départ et de sortie, utilisation des instruments de mesure, relevé et transmission des pénalités, validation des performances, rôle actif pour la mise en sécurité.

Module « Apnéiste de sécurité » :

Accueil des compétiteurs au poste de passage statique et prise de consigne en dynamique.

Le protocole de communication en épreuve statique.

Protocole de sortie et surveillance de fin de performance.

Rôles de l'apnéiste de sécurité et positionnement lors des épreuves.

Spécificité du règlement.

Intervention en cas d'incident : sur PCM et sur syncope dans les différentes épreuves.

Module « compétiteur » :

Démonstration des aptitudes physiques. (*Equivalent du niveau 2 apnée attendu*)

Perception du poste de compétiteur et démonstration des protocoles.

Sur consignes du formateur, le compétiteur simulera des comportements permettant au juge et à l'apnéiste de sécurité d'évaluer les fautes énoncées dans le règlement.

Validation :

La validation des aptitudes du candidat se fait sur la prépondérance des fonctions de juge.

Les autres fonctions sont évaluées pour comprendre les spécificités de chaque poste et améliorer ainsi la transmission des informations nécessaires au bon fonctionnement de la compétition.

A l'issue de la partie pratique, le formateur valide les compétences du candidat qui a démontré ses capacités dans les trois modules.

5.2 STAGE EN SITUATION

Lors de chacune de ses expériences en compétition, le JFA1S est évalué par un JFA2 ou en l'absence d'un JFA2 sur la compétition, par un JFA1 qui valide son appréciation positive, par l'apposition de sa signature sur la carte d'attestation provisoire, en indiquant son nom et son numéro de juge.

L'aptitude du JFA1S est reportée sur le PV de fin de compétition, signé par le président de jury et transmis au collège des JFA2.

5.3 TITULARISATION

La titularisation du stagiaire ne peut être demandée qu'après avoir participé en tant que JFA1S, à au moins deux compétitions, dûment validées sur sa carte d'attestation provisoire de juge.

Le JFA1S doit solliciter sa titularisation par écrit en envoyant une demande de titularisation (*annexe : Demande de Titularisation Bordereau de formation juges*) auprès du collège des JFA2 accompagnée de la photocopie de la carte d'attestation provisoire dûment remplie.

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

Le collège des JFA2 décide s'il y a lieu de titulariser le candidat ou au contraire s'il est préférable que l'intéressé acquière des connaissances et/ou expériences supplémentaires en vue de sa titularisation.

Si le JFA1S est titularisé, une carte plastifiée de JFA1 lui est adressée selon modalité et frais d'envoi définis sur le formulaire de demande de titularisation.

6 PERENNITE DU TITRE

Pour conserver ses prérogatives de JFA1, il faut tous les 2 ans au moins, avoir occupé un poste en tant que juge sur une compétition.

Seront automatiquement suspendus de la liste des juges toute personne qui ne remplirait pas cette condition.

Pour retrouver ses prérogatives de juge, il conviendra d'occuper un poste en tant que juge stagiaire lors d'une compétition validée par un JFA2 ou en l'absence d'un JFA2 sur la compétition, par un JFA1.

Seront supprimés de la liste des juges les personnes qui ne respecteraient pas les règlements et les principes édictés par la FFESSM et CNA.

7 DUPLICATA

Les demandes de duplicata se font par écrit auprès du collège des JFA2 en remplissant le formulaire de demande de titularisation en indiquant la mention « duplicata ».

8 EQUIVALENCE

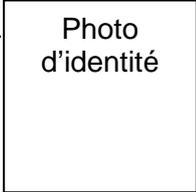
Les juges AIDA France ou AIDA internationale peuvent bénéficier d'une équivalence pour obtenir le titre de JFA1 FFESSM.

Cette équivalence fait l'objet d'une procédure annexe : « Passerelle Juge AIDA->FFESSM »

	Commission Nationale Apnée	COMPETITION
---	----------------------------	-------------

**DEMANDE DE TITULARISATION aux FONCTIONS de
JUGE FEDERAL APNEE 1^{er} degré**

NOM :
Prénom :
Date de naissance : / / Lieu :
Adresse :
.....
Téléphone : Portable :
Courriel :
N° de licence FFESSM année en cours :
Catégorie d'assurance FFESSM : Loisir 1 Loisir 2 Loisir 3
Club d'appartenance : N° Club :
Comité interrégional :



Mon expérience de juge apnée

Joindre la photocopie de la carte d'attestation provisoire carnet de compétences

Date / lieu / Nom du formateur du stage initial JFA1	Liste des lieux et dates de mes compétitions	Mes autres diplômes d'apnée	Mes Diplômes de plongée scaphandre

Fait à : _____ Signature : _____

**Demande de carte d'attestation aux Fonctions de JUGE FEDERAL APNEE 1^{er} degré
(Format carte de crédit)**

La carte de JFA1 sera envoyée par courrier à l'adresse renseignée sur ce formulaire

Formulaire à retourner accompagné d'un **chèque de 12 € à l'ordre de « FFESSM »**

A: Walter ROQUE
Rue Hérail
11100 NARBONNE courriel : Juges.compet.cna@gmail.com

	<p>Commission Nationale Apnée</p>	<p>COMPETITION</p>
---	-----------------------------------	--------------------

ANNEXE 2 : MODELE DE CARTE D'ATTESTATION PROVISOIRE : Format A5

Recto

<p>Attestation provisoire de Juge</p> <p>N°: _____</p> <p>Le responsable de la formation : _____ <i>Signatures obligatoires.</i></p> <p>Le titulaire : _____</p> 	<p>Cette carte atteste de la compétence de :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>N° Club : _____</p> <p>N° Licence : _____</p> <p>Formé le : _____ Validé le : _____</p> <p>Par : _____ <i>Nom et N° du juge instructeur.</i></p>
---	--

Verso

<p>Expérience</p> <p>Pour garder les acquis des fonctions de juge, vous devez, au moins, encadrer une compétition tous les 2 ans.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>Compétitions</th> <th>Visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Dates	Compétitions	Visa																															<p>Carte de Juges Apnée FFESSM</p> <p>N°: _____</p>  <p>www.ffessm.fr N° Indigo 0 820 000 457</p>
Dates	Compétitions	Visa																																